

NOMINATION

Christophe Itier nommé Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire

Il a été la tête de pont d'En Marche dans le Nord pendant la présidentielle mais a échoué à être élu député, battu par le jeune Insoumis Adrien Quatennens dans la première circonscription du Nord (Lille, Fâches).

Par Laurent Decotte | Publié le 06/09/2017



Christophe Itier était directeur général de la sauvegarde du Nord avant de s'engager dans LRM. PHOTO PATRICK DELECROIX - VDNPQR

Nommé en septembre 2017, Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale, rattaché au ministère de Nicolas Hulot.

Interview de Christophe ITIER

Directeur de la Sauvegarde du Nord

14 mars 2016

Mouvements des Entrepreneurs Sociaux (MOUVES)

« La Sauvegarde du Nord s'est effectivement lancée dans l'expérimentation des social impacts bonds, les titres à impact social. Notamment sur un enjeu majeur du secteur social, qu'est la protection de l'Enfance. Puisque dans ce département du Nord, nous avons un point de plus de taux de placement d'enfants dans nos établissements de protection de l'enfance et qu'il faut savoir qu'au-delà de la question humaine, puisque c'est retirer des enfants de leurs familles et qu'il est après très compliqué de retisser le lien parental. Il y a une question économique puisqu'un accompagnement en établissement, un placement en établissement coûte 60.000€ par an et par enfant et qu'un accompagnement éducatif à domicile coûte 3000€. A partir de ce constat, de cette volonté commune de tous les acteurs, d'ailleurs publiques comme associatifs, de baisser le taux de placement, l'idée au travers des titres à impact social c'est d'aller chercher des moyens d'investisseurs privés qui sont prêts à nous suivre. A la BNP, on a la Caisse des Dépôts qui nous ont dit Banco pour recruter une équipe commando de travailleurs sociaux pluridisciplinaires pour travailler auprès des familles pour lesquelles, on détecte un risque de placement de l'enfant et éviter ainsi le placement. Dès lors, sur un programme de 3 ans, grâce à un investissement d'à peu près 1,4 millions d'euros, les économies réalisées par le département du Nord, qui est l'autorité tarificatrice sur ce sujet, les économies réalisées seraient de 4 à 6 millions d'euros sur l'ensemble du programme des 3 ans. Donc on voit que c'est un partenariat gagnant/gagnant avec des investisseurs qui auront un taux de retour sur investissement de 6% et une collectivité qui va réussir d'une part à faire des économies substantielles mais aussi à éviter le drame humain qu'est la séparation, le retrait de l'enfant vis à vis des ses parents. »